

## V.2.b) Liste des combustibles

L'exploitant fixe la liste des types de combustibles de bois suivante.

Dénomination du combustible	Type de combustibles	Statut biomasse
Bois forestier	Bois forestier (plaquettes ou bois rond, importé ou local)	Biomasse a)
Fraction ligneuse de déchets verts	Chutes issues de la sylviculture (rémanents forestiers)	Biomasse b)i)
	Déchets verts de déchetteries	Biomasse b)v)
	Déchets verts municipaux (espaces verts)	Biomasse b)i)
	Arrachage de réforme	Biomasse b)i)
	Débroussaillage d'espaces naturels	Biomasse b)i)
	Sciure de bois	Biomasse b)i)
Classe A	Emballages en bois (éligible SSD)	Biomasse b)v) (ou SSD selon article L541-4-3)
Classe B	Déchets d'ameublement	Biomasse b)v)
	Déchets de bois de déchetteries	Biomasse b)v)

L'exploitant défend que l'ensemble des combustibles de bois répondra à la définition de la biomasse de la réglementation (directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et l'arrêté ministériel du 3 août 2018 relatif aux installations de combustion d'une puissance thermique nominale totale supérieure à 50MW soumises à autorisation au titre de la rubrique 3110).